

**Procès-Verbal**  
**Conseil Municipal**  
**6 juillet 2023**

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Représentés : 03      Voix délibératives totales : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

**PRÉSENTS :**

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, Adjointes au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

**ABSENTS :**

M. Jérôme GRUAIST.

Mme Valéry GUILMAIN.

M. Laurent GUYARD.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. Christian MOUREY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le bilan financier 2023 du Festi-Jazz. Après validation de ce rajout à l'unanimité des membres présents, monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023.
1. Bail de location.
2. Ouvertures dominicales.
3. Création de postes.
4. Bilan financier du Festi Jazz
5. Achat/Vente de parcelles.
6. Questions diverses.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023**

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Bail de location**

Ce bail de location concerne la maison au 20, rue Jean Jaurès, qui a été entièrement rénovée par le service technique. La commission logement de ce jour a eu à se prononcer sur 3 dossiers de demande de logement. Monsieur le Maire propose au Conseil un loyer mensuel de 900 €.

Sans autre question, la délibération approuvant ce montant de loyer et autorisant Monsieur le Maire à signer le Bail de location est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Ouvertures dominicales**

Monsieur le Maire rappelle que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. Par ailleurs, le nombre de dimanche étant supérieur à 5, la mairie doit demander en amont l'avis du Clermontois.

Le magasin LIDL souhaite ouvrir les 3, 10, 17 et 24 novembre 2024 ainsi que les 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Sans autre question, la délibération approuvant cette demande est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Création de postes**

Il est proposé de créer pour septembre 2023 un poste d'apprentissage. La personne pressentie a déjà effectué plusieurs stages à la mairie et a su démontrer une réelle motivation et compétence. Celle-ci a choisi une formation en alternance en BTS SAM (support à l'action managériale). Elle serait supervisée à l'accueil par MME Etheve Lucile en tant que maître d'apprentissage. L'idée est de pouvoir former une personne pendant 2 ans afin de pouvoir potentiellement la recruter.

Il est bien évident que les exigences de la commune seront différentes en apprentissage, rigueur au travail, discrétion, etc.

Le coût de la formation après négociation est de 19 600 € ce qui revient à rémunérer un agent au SMIC pour un temps de présence d'une semaine sur deux.

Sans autre question, la délibération autorisant monsieur le Maire à créer un poste en apprentissage est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Bilan financier du Festi Jazz**

Une première délibération a fixé la répartition financière, en pourcentage, du coût de l'organisation du Festi jazz entre les 3 communes concernées. Le bilan financier définitif a été présenté le 12 juin dernier aux communes organisatrices. Il convient désormais à la clôture comptable du Festival, pour la commune de Bury, de demander la quote-part des 2 autres collectivités :

Cambronne-Les-Clermont	12 %	<b>639,10 €</b>
Mouy	56 %	<b>2 982,46 €</b>

La part de la commune de Bury est de 1 704,27 € pour un coût total de 5 325,83 €

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas impossible que la prochaine cession de ce festival soit financée directement par le Clermontois. Par ailleurs, une organisation tournante sera mise en place avec la commune de Mouy entre l'organisation du Festi-Jazz et le Salon du livre.

Sans autre question, la délibération validant cette répartition financière est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Achat/Vente de parcelles**

Ce point est repoussé à une date ultérieure.

## Questions diverses

Monsieur le Maire explique que la commune a fait réaliser un diagnostic énergétique de ses bâtiments communaux (écoles, mairie et Médiathèque). Ce diagnostic donne un aperçu de leur état en matière d'isolation et de chauffage et donne des pistes pour améliorer leur efficacité énergétique. L'objectif étant de baisser de 40% la consommation énergétique. Ensuite une société spécialisée en maîtrise d'œuvre a réalisé un premier chiffrage de ces travaux à 800 000 €. Avec ces éléments, une demande de subvention au Fonds Vert va être déposée ainsi qu'au Département en espérant au moins 60% à 70% de participation financière extérieure.

Monsieur le Maire donne des informations sur la RPA. Celui-ci a négocié avec la SAHLM afin de garder nos résidents dans les lieux suite au départ de la Compassion. Toutefois, la SAHLM ne peut pas proposer des services collectifs. Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec l'association des Compagnons du Marais qui est intéressée pour garder une partie de la RPA en résidence pour les seniors et l'autre partie en résidence « pension de famille » pour accueillir des gens en difficulté (accident de la vie, rupture sociale et familiale, etc.), afin de leur offrir un tremplin vers un logement social classique. Dans ces conditions, cette association proposera du personnel pour gérer l'ensemble de ces bénéficiaires y compris les seniors. Sans cela, le risque est que la SAHLM propose les logements vacants à ceux qui ont déposé un dossier de logement social sans contrôle en amont et surtout sans le personnel encadrant.

Une discussion s'engage ensuite avec les membres du Conseil où se dégagent quelques questions notamment sur le profil des personnes accueillies pour éviter tous problèmes avec nos résidents actuels. Monsieur le Maire propose au Conseil un nouveau rendez-vous avec les Compagnons du Marais afin qu'ils donnent des explications sur ce projet.

Pour finir, Monsieur le Maire donne ses dates de congés estivaux ainsi que celles des maires adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire passe ensuite la parole aux maires adjoints :

### M. Réginald THEROUDE

- Comme suite à la tempête de mardi soir, beaucoup d'arbres sont tombés essentiellement sur Mérard et dans la rue de Beauvais, le service technique est intervenu pour dégager les voiries. Quelques parcelles communales ont été touchées. Le souci vient des parcelles privées non entretenues représentant un danger en cas de chute d'arbre, la mairie va communiquer à destination des propriétaires privés à ce sujet.
- Rajout de becs d'éclairage impasse Voltaire et rue du Château Vert. Toutes les armoires d'éclairage public ont été changées.
- Implantation d'un coffrage « forain » rétractable sur la place Jules Ferry.
- Le Chantier de remplacement de la canalisation d'eau sur Saint-Claude devrait débuter. Les contraintes devraient être moindres que celles liées à l'assainissement. Le Conseil régional impose que ces travaux soient réalisés pendant les vacances scolaires pour ne pas gêner les transports scolaires.
- Sur Saint-Claude, le Département doit refaire la bande de roulement de la rue Ferdinand Buisson. Mais avant cela, la commune doit prendre en charge les trottoirs pour un budget avoisinant les 400 000 € ; c'est un projet techniquement difficile (peu d'espace, trottoir inexistant, maison proche de la voie, etc.).
- SUEZ Organic souhaite un rendez-vous concernant la route d'accès à l'usine de compostage. La commune refuse compte tenu du coût financier (entre 500 000 € et 700 000 €) de participer

à la réfection complète de la route, sachant que cette route est utilisée uniquement par les camions alimentant l'usine et quelques agriculteurs.

- Pour les nouveaux abonnés à l'assainissement collectif, organisation d'une visite de la STEP et du circuit des eaux usagées.
- Problème avec les effaroucheurs installés dans les champs marchant jour et nuit au détriment des riverains surtout la nuit où il n'y a pas d'oiseaux.

Mme Véronique DELABROY :

- 3 « pass permis » ont travaillé sur la commune.
- Mme DELABROY fait un point sur le « pass avenir » proposé par le Département.

Mme Ingrid LACAU :

- Participation aux cérémonies de fin d'année des écoles de Mérard et du Centre avec remise de cadeau pour les CM2 qui passent en 6e et les grandes sections au CP.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux :

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN

- Problème récurrent avec les frelons asiatiques, qui ne peut être une compétence du Clermontois précise monsieur le Maire.
- L'accès aux soins médicaux se complexifie avec le départ d'un médecin sur le Pôle médical. Monsieur le Maire travaille actuellement sur ce sujet avec le Clermontois. Cette compétence pourrait être reprise par cette Communauté.
- Présence de déchets dans le Fossé L'évêque. Monsieur THEROUDE intervient pour préciser qu'une opération importante de déboisement va être réalisée le long de ce fossé, rue Henri Barbusse afin d'assainir la berge.

M. Sylvain GALY

Présence d'un dépôt sauvage au-dessus du forage à Saint-Claude.


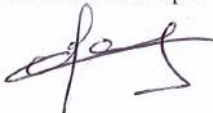
M. Cyril GOULARD

- Pour le compte du groupement scolaire, M. GOULARD a assisté à la remise des diplômes et un cadeau à Saint-Claude pour le passage des grandes sections au CP et à Saint-Epin pour le passage des CM2 au collège.
- Grâce à une subvention du Département, le SIRS va équiper ses écoles d'un tableau numérique.

**Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 50**

---

Procès-verbal approuvé en séance, le 21 septembre 2023

 <p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p>	<p>Le secrétaire de séance M. Christian MOUREY Conseillé municipal</p> 
--	---